

ANNEXE 4

ÉLECTIONS AU CONSEIL DE L'UFR FACULTE DE DROIT

Scrutin du mardi 23 janvier 2018

DÉCLARATION INDIVIDUELLE DE CANDIDATURE

(Il est recommandé d'utiliser un stylo bleu afin de pouvoir vérifier l'authenticité de la signature)

Cette déclaration individuelle doit être :

- soit envoyée par lettre recommandée avec accusé de réception à l'adresse postale suivante :

**Monsieur le Doyen de la Faculté de Droit
Université Savoie Mont Blanc
Domaine Universitaire de Jacob-Bellecombette
Faculté de Droit
BP 1104
73011 Chambéry**

- soit déposée contre accusé de réception auprès de Madame X Madame Dominique Corbet, responsable administrative, Domaine Universitaire de Jacob-Bellecombette, Faculté de Droit, bâtiment 3, bureau 307 ou de Madame Frédérique Coldefy, secrétaire de direction, Domaine Universitaire de Jacob-Bellecombette, Faculté de Droit, bâtiment 3, bureau 306, du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 et 13h30 à 16h00.

impérativement avant le mercredi 17 janvier 2018 à 16 heures.

- Adresse pour la transmission par voie électronique : Dominique.Corbet@univ-smb.fr ou Frederique.Coldefy@univ-smb.fr

Dans le cas d'une transmission par voie électronique, l'original de ce document devra parvenir impérativement avant le mercredi 17 janvier 2018 à 16 heures (sous peine d'irrecevabilité de la candidature) à l'adresse sus-indiquée.

Je soussigné-e

Nom d'usage :

Nom de famille :

Prénom :

Date de naissance :

Formation suivie (pour les étudiants) :

déclare me porter candidat-e au conseil de l'UFR Faculté de Droit dans le collège des :

Professeurs et personnels assimilés sur la candidature présentée ⁽¹⁾ / soutenue ⁽¹⁾ par

Usagers sur la liste présentée ⁽¹⁾ / soutenue ⁽¹⁾ par en n° sur cette liste.

Date : Signature

Pour les étudiants, joindre obligatoirement une photocopie de la carte d'étudiant 2017-2018.

Le dépôt des candidatures est obligatoire. Lorsqu'elles sont adressées par lettre recommandée, la date limite de dépôt fixée correspond à la réception du courrier. Un récépissé de confirmation du dépôt de candidature sera remis à la personne depositaire, qui ne constitue en aucun cas une validation des candidatures.

(1) Rayer la mention inutile